

SÉMINAIRE

PRÉVENTION DES
INONDATIONS

ET GESTION INTÉGRÉE
DU LITTORAL



La réglementation : les acteurs et les rôles

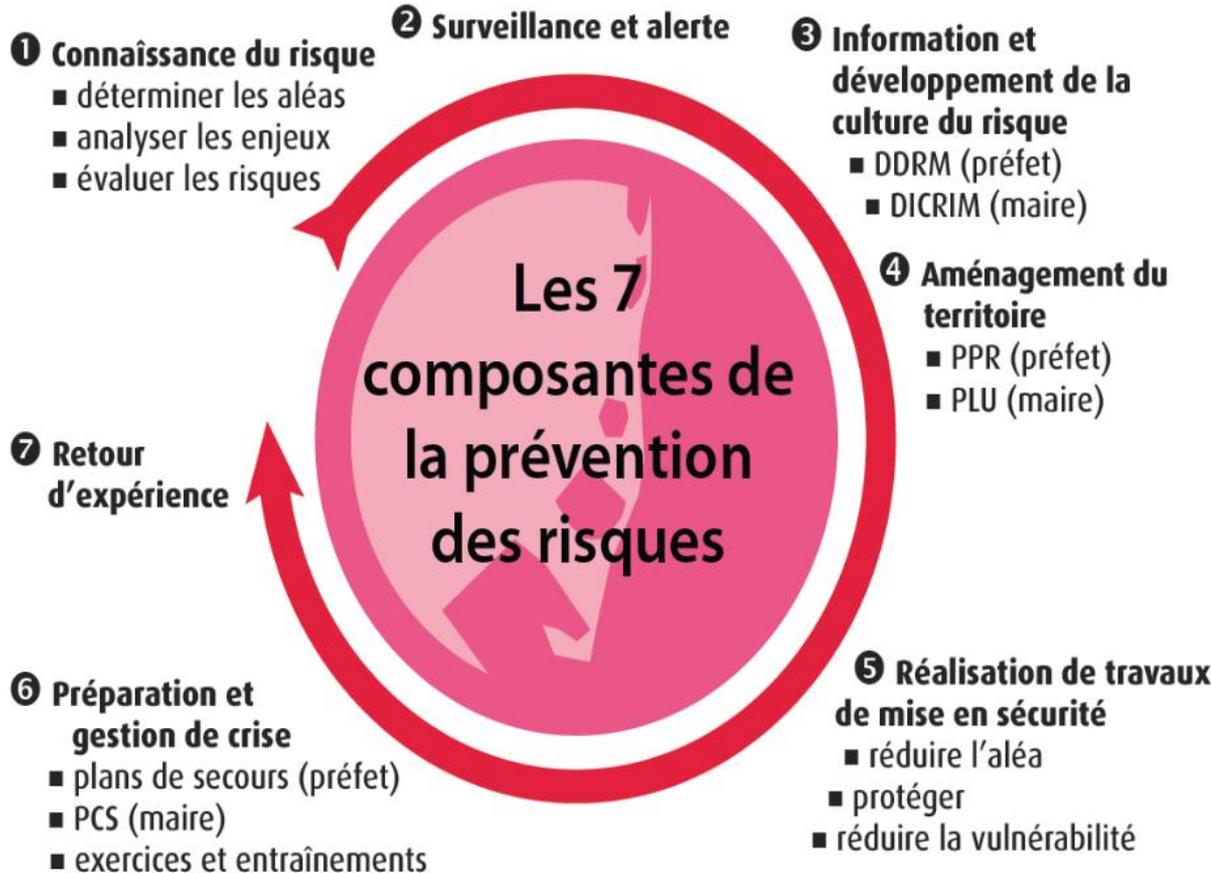
Céline LAPERROUSAZ

Chargée de mission appui aux collectivités GEMAPI, Service ressources naturelles - Pôle eau (RN/PE), DEAL

Yohan LIBER

Responsable de l'unité inondations et ouvrages hydrauliques, Service Ressources Naturelles - (Pôle eau (RN/PE), DEAL





Qu'est ce que la « prévention » dans le domaine des risques naturels ?





Les outils de la « Directive Inondation »



- EPRI, TRI et PGRI
- SNGRI et Stratégies locales

Quel cadre réglementaire
pour la prévention
des inondations?

Les Plans de Prévention des Risques (PPR)



- Cartographie du risque
- Maîtrise de l'urbanisme

La GEMAPI



- Nouvelles responsabilités confiées aux EPCI-FP
- Gestion des milieux aquatiques associée à la prévention des inondations

Le Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations (PAPI)



- Contractualisation financière avec l'État via un cahier des charges
- Mise en place d'une gouvernance à l'échelle du territoire à risque

Connaître et informer sur le risque

Maîtriser l'urbanisation

Prévoir, alerter et organiser les secours

Réduire la vulnérabilité et protéger



Se tient informé

Respecte le règlement du PPR

Élabore le plan familial de mise en sûreté

Aménage son logement

N'entrave pas les écoulements et ne les aggrave pas

Le citoyen



Recense les repères de crues
Élabore et diffuse le DICRIM

Annexe le PPR au plan local d'urbanisme

Élabore et déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS)

S'engage dans une démarche PAPI

Met en œuvre les mesures prescrites au PPR

Met en œuvre des mesures de sûreté en cas de danger

Le Maire

Organise des réunions publiques

Détire des autorisations conformes au PLU



Informe la population en collaboration avec les communes

Prend en compte le risque dans son SCOT
Informe la population en collaboration avec les communes

Alerte en cas de dépassement des capacités des ouvrages de protection

Définit et met en œuvre sa compétence GEMAPI
Définit et gère les ouvrages de protection

L'EPCI-FP

Entretien les cours d'eau en cas de défaillance du propriétaire



Modélise l'aléa

Établit des porteur a connaissance

Établit et diffuse le DDRM

Instruit le Plan de prévention des risques inondation

Alerte et organise les secours

Instrumente et exploite les données pluviométriques

Élabore le plan ORSEC

Cofinance le PAPI

Entretien les cours d'eau

Contrôle les ouvrages de protection

L'État

Qui sont les acteurs et que font-ils ?





Quelle échelle de gestion ?

Principale singularité des inondations :
PAS DE FRONTIERES
ni de limites administratives



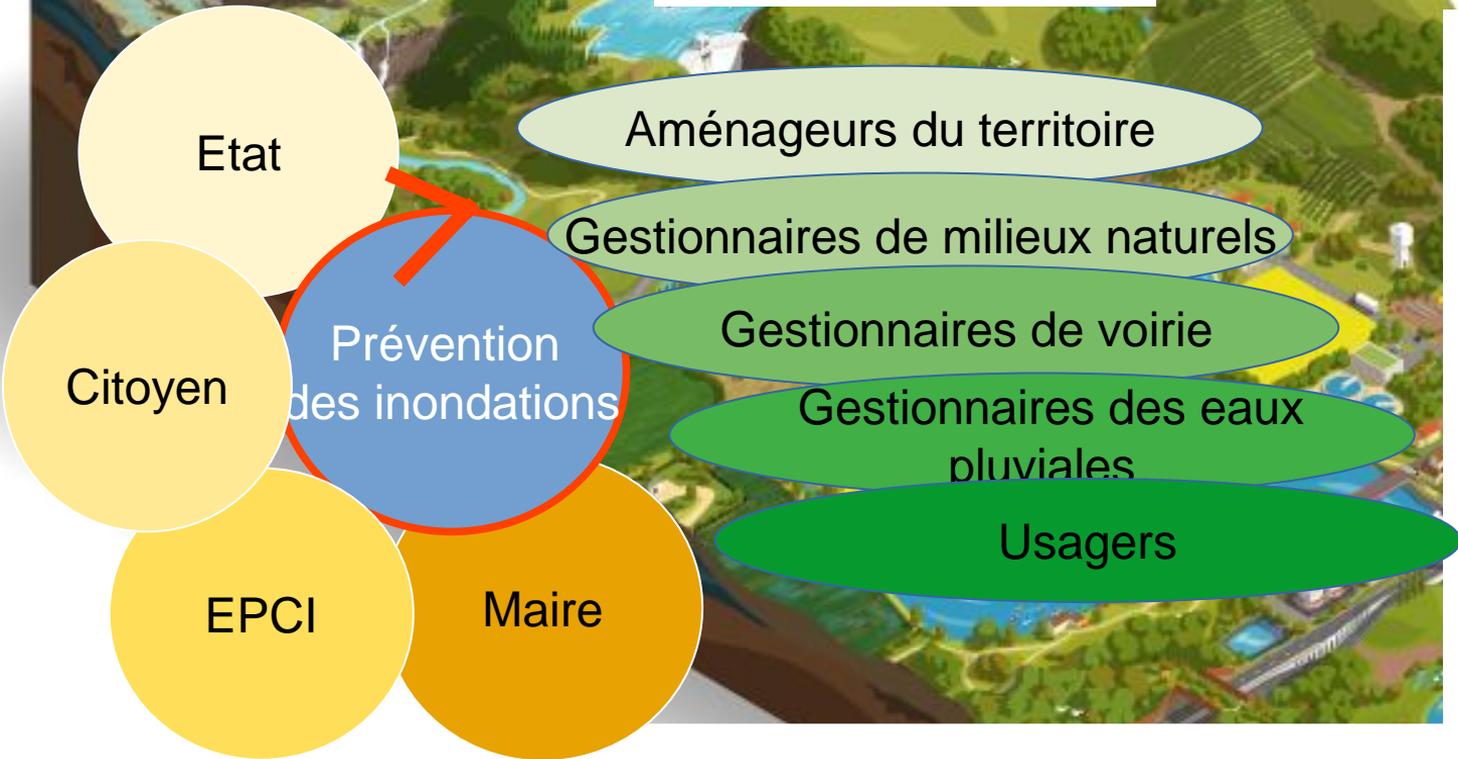
=> Complémentarité et cohérence des actions

A l'échelle de bassin versant



La politique de gestion des inondations
Va plus loin !

**ONT AUSSI UN
ROLE A JOUER**



Invite à la mobilisation solidaire et synergique des acteurs du risque et connexes autour des axes de prévention sur un bassin versant = plus d'efficacité et rationalisation des coûts

Cette mobilisation a du sens pour la Guadeloupe



Comment mettre en œuvre la politique de gestion des inondations ?

La Directive inondation a créé des outils de connaissance et de planification

=> à l'échelle de 14 districts Hydrographiques - dont la Guadeloupe

- Etape 1 connaissance : EPRI - Evaluation préliminaire du risque inondation
- Etape 2 priorisation : Cartographie des TRI - territoire à Risque important d'inondation)
- Etape 3 déclinaison des objectifs à l'échelle du district : PGRI - Plan de Gestion du Risque inondation
- => A l'échelle Locale (TRI notamment)
- Etape 4 : SLGRI – Stratégie locale de gestion du risque inondation
- Etape 5 : PAPI – Programme d'actions de Prévention contre les inondations



PRÉVENTION ET
INONDATIONS
ET GESTION INTÉGRÉE
DU LITTORAL